

---

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2024-1182**

Règlement *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [direction@boischatel.net](mailto:direction@boischatel.net).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 4 JUILLET 2024



**Daniel Boudreault**  
Greffier-trésorier adjoint

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.



**Daniel Boudreault**  
Greffier-trésorier adjoint